

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

**Délibération
n° 2007.06.245**

**Médiathèque
d'agglomération -
Marché de
programmation :
appel d'offres
restreint**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - MARCHE DE PROGRAMMATION : APPEL D'OFFRES RESTREINT

Vous venez d'approuver l'implantation de la médiathèque d'agglomération sur le site du Champ de Mars à Angoulême.

Pour préparer la consultation des maîtres d'œuvre, il est nécessaire de lancer une étude de programmation. Cette étude permettra de définir :

- les données et les contraintes du site, du terrain, des réglementations, des servitudes...
- les besoins en équipements, en espaces, en performances, en fonctionnalité (signalétique) ...,
- les attentes esthétiques, environnementales...
- les exigences concernant les délais et phasages de l'opération ainsi que les coûts d'investissement
- la thématique « Images et Bandes Dessinées » qui lui conférera une vocation régionale,
- l'accessibilité à tous les publics, en particulier les personnes handicapées.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché public.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres restreint lancé en application des articles 33, 60 à 64 du code des marchés publics.

Cette étude de programmation est estimée à 135 000 € HT et la durée prévisionnelle de réalisation est de sept mois.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 25 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 321.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2007